Vert & Bleu

Le magazine de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

n° 50

Janvier février mars 2017

P 4

Grand projet du marais de Brouage : acte 2

P 7

1,1 million d'euros pour la pêche et l'aquaculture

P 11

Aménagement du Local-Jeunes de Marennes

© OT IOMN

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage • Le Gua • Marennes • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •
www.bassin-de-marennes.com

Edito

On n'a pas tous les jours 20 ans

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter, au nom du conseil communautaire, nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite.
2017 est une année particulière pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Cela fait désormais 20 ans que les élus construisent la solidarité de notre territoire pour vous proposer des services de qualité, tout en renforçant les synergies avec nos partenaires.
La création d'un Relais d'assistantes maternelles et l'aménagement d'un Local-Jeunes à Marennes, viseront ainsi à faciliter la vie des familles. L'organisation des « vœux aux acteurs économiques » le 23 janvier, permettra aux entrepreneurs de rencontrer les services de la CdC.
L'approfondissement de la coopération avec l'Agglomération de Rochefort autour du marais de Brouage, l'obtention de subventions par le Groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture porté par le Pays Marennes Oléron, ou encore la montée en qualité de l'Office de Tourisme intercommunautaire, sont autant d'avancées qui démontrent la pertinence de la démarche d'ouverture dans laquelle s'inscrit notre territoire.
Tous ces projets sont relatés dans les pages ce 50e numéro de *Vert & Bleu*.
Alors bonne lecture à toutes et à tous.

Le Président
Mickaël Vallet

Amitiés républicaines
Mickaël Vallet

Sommaire

3 **ici et maintenant**
Les mardis de l'énergie.

4 **agir avec l'Agenda 21**
Comment les Communes peuvent agir.
Bien trier les textiles.
Redevance incitative : pensez à vous inscrire.

5 **à voir, à savoir**
Un Relais d'assistantes maternelles pour les jeunes enfants.
Patrimoine : Broue, place forte du Moyen Âge.

7 **développer l'activité**
1,1 million d'euros pour la pêche et l'aquaculture.
Prêt à taux 0% pour votre projet d'entreprise.
Atelier Mart'N-création.

8 **protéger l'environnement**
Tonnes de chasse : réaliser des travaux en zone Natura 2000, c'est possible.
Grand projet du marais de Brouage : acte 2.

10 **grandir ensemble**
La photographie : apprendre à regarder le littoral et les marais.

11 **aménager l'espace**
Le futur Local-Jeunes de Marennes.
Zone d'Activités « Les 4 Moulins » : voirie réaménagée.

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - *Fax.* 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com
Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication: Jean-François Lagarde
Coordination et rédaction: Olivier Thimonier
Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Jacqueline Johannel, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.
Conception maquette: RC2C
Impression : Imprimerie Mingot
Crédits photographiques: CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 200 exemplaires

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur
www.facebook.com/cdc.bassindemarennes

www.twitter.com/CdC_marennes

PEFC 10-31-1236 Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org

Les mardis de l'énergie

© smuki

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de son action en faveur de l'habitat, la Communauté de Communes organise trois soirées de sensibilisation aux économies d'énergie au mois de février. À vos agendas donc !

Mardi 7 février de 18h à 20h : balade thermographique

À l'aide d'une caméra thermique à infrarouge, un énergéticien détectera avec vous, au cours d'une promenade, les points faibles de l'isolation des habitations et les déperditions de chaleurs qui en découlent. Il présentera le fonctionnement énergétique d'une habitation et vous conseillera sur les travaux qui peuvent être réalisés.

Balade organisée en partenariat avec l'Espace Info Énergie.
Participation gratuite.
Centre-ville du Gua. Départ du Foyer rural, 71 rue Samuel Champlain.
Balade suivie d'un verre de l'amitié.

Mardi 14 février de 18h30 à 20h : soirée-débat sur les éco-gestes

Que vous soyez locataire ou propriétaire, il existe de nombreuses solutions très simples à mettre en œuvre pour réduire votre consommation d'énergie et votre facture énergétique. Venez découvrir les gestes à adopter, comprendre les nouvelles normes de construction (RT2012) ou connaître les financements possibles pour les travaux.

© Scriblr

Soirée-débat organisée en partenariat avec l'Espace Info Énergie. Entrée libre.
Au Centre d'Animation et de Loisirs de Marennes
1 rue Jean Moulin.

Mardi 21 février à 20h30 : projection de « *Qu'est-ce qu'on attend ?* »

Qui croirait que la championne internationale des villes en transition est une petite commune française ? C'est pourtant Rob Hopkins, fondateur du mouvement des villes en transition, qui le dit. « *Qu'est-ce qu'on attend ?* » raconte comment une petite ville d'Alsace de 2 200 habitants s'est lancée dans la démarche de transition vers l'après-pétrole en décidant de réduire son empreinte écologique.

Documentaire de Marie-Monique Robin (1h59). Entrée plein tarif : 7,50 €.
Au Cinéma l'Estran, place Carnot à Marennes.
Projection suivie d'un verre de l'amitié.

Soliha vous accueille

La Communauté de Communes et l'Agence nationale de l'habitat apportent une aide aux propriétaires occupants ou bailleurs de logements aidés, pour financer leurs travaux de rénovation et d'économies d'énergie. Pour plus d'informations, Soliha, votre interlocuteur, vous accueille les ***9 et 16 janvier, 6 et 20 février, 6 et 20 mars*** *:*

De 10 h à 12 h
Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du maréchal Foch
17320 Marennes

De 13 h 30 à 15 h 30
Médiathèque du Gua
Salle informatique (1er étage)
13 rue Samuel de Champlain
17600 Le Gua

20 années ensemble !

En 2017, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) fête ses 20 ans d'existence !
Créée le 1er janvier 1997, elle s'est substituée au SIVOM du Canton de Marennes, Syndicat intercommunal à vocation multiple, marquant la volonté des 7 Communes de passer d'une simple coopération de moyens à une coopération de projets.
Au fil des années, la CCBM est devenue - aux côtés des Communes - un acteur important du territoire pour le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, ou encore la solidarité.
Joyeux anniversaire !

Top départ pour le complexe sportif !

© DR

Le nouveau complexe sportif communautaire a été inauguré le 5 novembre dernier.
Installé à Marennes sur plus de 2 ha, il comprend un dojo de 400 m², une piste d'athlétisme de 400 m, un club-house, une tribune couverte de 200 places, plusieurs vestiaires et des locaux administratifs et techniques.
Grâce à cet équipement d'envergure, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes entend contribuer au développement du sport sur le territoire et renforcer ainsi son attractivité.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes organise les premiers vœux aux acteurs économiques. Si vous êtes entrepreneur sur l'une des sept communes du territoire, et ce quel que soit votre secteur d'activité, vous êtes invité à venir rencontrer les élus et les services communautaires dédiés au développement et à l'accompagnement des entreprises.

Le lundi 23 janvier 2017 à 19 h
Centre d'Animation et de Loisirs de Marennes
1 rue Jean Moulin - 17320 Marennes

Comment les Communes peuvent agir

© DR

À l'occasion de la 2e rencontre des élus du Bassin de Marennes – dernière étape de la construction de l'Agenda 21 – les conseillers municipaux du territoire ont planché sur le thème « comment agir dans nos communes? ». Certaines initiatives déjà en œuvre ont été présentées. D'autres Communes pourraient s'en inspirer.

La mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 passe aussi par les compétences des Communes. Par essence proches des citoyens, elles sont acteurs au quotidien du développement durable au travers notamment de la gestion des énergies.

Extinction de l'éclairage public

Les Communes de Bourcefranc-Le Chapus, Nieulle-sur-Seudre, Hiers-Brouage, Saint-Sornin et Le Gua ont décidé d'éteindre l'éclairage public entre 1h et 6h du matin environ dans certains secteurs. Elles seront suivies par Marennes et Saint-Just-Luzac en 2017.

Elles ont pour cela investi dans des horloges astronomiques, cofinancées à hauteur de 50 % par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER). Cette action a engendré à elle seule une économie de 50 % des dépenses d'éclairage public, ce qui n'est pas anodin puisque les dépenses énergétiques des Communes représentent en moyenne 5 à 10 % de leur budget de fonctionnement.

Cette démarche a fait l'objet d'une information préalable des habitants, rassurés quant aux impacts en matière de sécurité, puisque les chiffres de la Gendarmerie démontrent qu'il y a moins de cambriolages dans les zones éteintes et moins d'accidents routiers du fait d'une réduction de la vitesse de circulation.

Le photovoltaïque participatif

Autre initiative intéressante à Nieulle-sur-Seudre : la mairie propose aux habitants d'investir dans des panneaux solaires installés sur les bâtiments publics. Le principe est simple : les citoyens placent leur épargne sous forme d'obligations (entre 25 et 750 €) dans la réalisation de projets photovoltaïques et reçoivent chaque année capital et intérêts (2 à 4% pendant 15 à 20 ans).

Grâce à un partenariat avec la Démosol, une Société par Actions Simplifiée créée par le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER), la mairie offre ainsi aux citoyens la possibilité de participer à une initiative locale de production d'énergie renouvelable.

Notons que ce dispositif, ouvert jusqu'en avril, n'est pas réservé aux seuls habitants de Nieulle-sur-Seudre mais à tous ceux qui souhaitent y participer.

D'autres actions seront menées dans les mois qui viennent par les Communes, dans le cadre du « Plan d'action » de l'Agenda 21 qui sera adopté par les élus communautaires en début d'année.

démosol
LE PHOTOVOLTAÏQUE PARTICIPATIF

Contact

CENTRE RÉGIONAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Mathieu MASOURI
Tél. 06 79 82 08 79
mathieu.mansouri@crer.info

Bien trier ses textiles

© DR

La régie des déchets de la Communauté de Communes a mis en place depuis trois ans une filière de recyclage des textiles. Pour que cette démarche soit efficace, certaines consignes doivent être respectées.

Qu'ils soient abimés ou en bon état, les textiles doivent être propres et secs. Afin de renforcer les mesures d'hygiène, ils doivent être emballés.
15 containers sont à votre disposition dans les différentes communes du territoire. Tous les textiles sont acceptés : vêtements, linge de maison (sauf les couettes et oreillers), chaussures, bottes, peluches et petite maroquinerie (ceintures, portefeuilles, petits sacs).
Une fois triés, les textiles en bon état sont remis dans le circuit caritatif. Ceux qui sont abimés sont recyclés pour servir par exemple d'isolant thermique ou phonique, ou pour du chiffonnage industriel.

62 tonnes collectées
soit 4 kg /habitant en 2015

Ce sont autant d'ordures ménagères en moins.

Plus de tri = Plus d'économies !

Redevance Incitative : pensez à vous inscrire

Votre adhésion à la Redevance Incitative (RI) est obligatoire mais elle n'est pas automatique. Il en est de même pour tout changement de situation, comme un déménagement : il doit nous être signalé.

Penser, lors de vos démarches, à vous munir de vos justificatifs d'identité et de domicile. Un agent à votre écoute vous accueillera et répondra à toutes vos questions : fonctionnement, calendrier… Un bac ou des sacs pourront vous être délivrés.

+ d'infos

0 805 707 887 Service & appel gratuits

Une saison 2016 satisfaisante

L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes a sondé ses partenaires pour dégager des tendances générales sur l'année écoulée. Globalement, les professionnels du tourisme interrogés se sont dits satisfaits de leur activité, comme cela fut le cas en 2015, qui avait été une bonne année.

En fonction des secteurs concernés - hébergement, restauration, culture et loisirs - plusieurs constats sont régulièrement revenus, à savoir :

- un début de saison difficile en raison d'une météo médiocre, d'un calendrier scolaire défavorable et d'un climat social tendu,
- de bons résultats en pleine saison, marquée par une météo très favorable,
- une saison plus longue, grâce à une très bonne météo en arrière-saison,
- une augmentation des réservations de dernières minutes,
- une durée de séjour plus courte,
- une fréquentation étrangère en diminution,
- un pouvoir d'achat des ménages limité et des dépenses annexes maîtrisées.

© OT IOMN

Les 14 bureaux d'accueil touristique ont enregistré, quant à eux, 290 000 visiteurs, dont 92 % de Français. Avec plus de 5 millions de pages vues et près d'1,2 millions de visiteurs (de janvier à octobre), le site www.ile-oleron-marennes.com a connu une fréquentation semblable à 2015.

Une offre diversifiée

Les bureaux d'accueil du bassin de Marennes se sont adaptés aux nouvelles attentes des clients, avec notamment des espaces boutique valorisant les produits locaux, les billetteries qui permettent d'accéder à un plus grand nombre de prestations (concerts, croisières en bateau…) ou encore la location de vélos en saison.

Le label Famille Plus

Clou de l'année, la destination île d'Oléron-Marennes est devenue, en octobre dernier, le premier pays touristique de France à obtenir le label Famille Plus ; une distinction d'excellence pour l'accueil des familles (55 % des visiteurs).

Lionel Pacaud, Directeur de l'Office de Tourisme - à l'initiative du projet - est très heureux de cette récompense, qui est « *un vrai plus pour notre destination !* ».

Un Relais d'assistantes maternelles pour les enfants et les parents

© DR

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place un Relais d'assistantes maternelles (RAM) afin de mieux orienter les parents dans leurs démarches et d'animer le réseau de professionnelles. L'objectif : proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles.

Avec 110 assistantes maternelles agréées et plusieurs structures dédiées (lire ci-contre), l'offre d'accueil des jeunes enfants apparaît suffisante sur le bassin de Marennes. Pour autant, il n'est pas toujours aisé pour les parents de savoir à qui s'adresser, quels sont les horaires de garde proposés, ou quels sont les tarifs. Les professionnelles sont elles aussi isolées, sans interlocuteur dédié pour les mettre en rapport avec les familles.

Une « porte d'entrée »

Le RAM aura donc pour mission de mettre les uns et les autres en relation. Il aidera les parents à identifier le service ou le professionnel qui répondra au mieux à leurs besoins (jours et horaires de garde notamment). Il accompagnera également les professionnelles qui le souhaitent sur le volet administratif (réglementation, droit du travail…), et dans leurs démarches comme auprès de la CAF par exemple.

Piloter la politique enfance

Au-delà du « simple » accompagnement, il s'agira de coordonner la politique enfance de la Communauté de Communes, en animant le réseau d'assistantes maternelles et en tenant les parents informés d'actions proposées : réunion de sensibilisation sur la parentalité, intervention de pédiatres, activités éducatives, rencontres entre parents…

Un service itinérant

Un(e) responsable du RAM sera prochainement recruté(e). Il (elle) disposera d'un bureau d'accueil à Marennes et se rendra régulièrement dans les six autres communes du territoire pour recevoir les parents et aller à la rencontre des professionnelles. Le RAM fera l'objet d'un agrément et d'un financement de la part de la CAF.

Les structures d'accueil

- « **Cap au vent moussaillon** », crèche de 25 places à Marennes.
- « **1 2 3 éveil** » : association de 27 assistantes maternelles.
- « **Drôle de MAM** » : Maison d'Assistantes Maternelles à Marennes.
- « **Lieu Accueil Enfants Parents** » à Bourcefranc-Le Chapus et au Gua.
- **110 assistantes maternelles**, dont 89 ont informé disposer au total de 257 places.

Le cadre

La compétence enfance/jeunesse est une compétence de la Communauté de Communes. Le RAM est mis en place dans le cadre du Projet éducatif local (PEL) 2015-2018 et découle de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2011.

Vous êtes hébergeur ?

Pensez à déclarer votre meublé de tourisme ou votre chambre d'hôtes auprès de la mairie où est situé l'hébergement. Prenez ensuite contact avec la Communauté de Communes pour monter votre dossier relatif à la taxe de séjour.

Attention : depuis la réforme de 2014, le tarif applicable aux chambres d'hôtes entre dans la même catégorie qu'un meublé de tourisme classé 1★.

Tous les formulaires sont téléchargeables sur : www.bassin-de-marennes.com

Pour rappel, la taxe de séjour est perçue du 15 mai au 15 septembre et permet de financer la promotion touristique du territoire.

+ d'infos **Service taxe de séjour Tél. 05 46 85 40 18**

Broue : place forte du Moyen Âge

En 2015 et 2016, des fouilles archéologiques ont été réalisées sur le promontoire de la tour de Broue à Saint-Sornin, afin d'en évaluer le potentiel archéologique. Les premières découvertes ont confirmé le caractère exceptionnel de ce site castral, lieu de pouvoir comtal permettant le contrôle de la production du sel au Moyen Âge.

© PCR marais charentais

Menées dans le cadre du projet collectif de recherche intitulé « *les marais charentais au Moyen Âge et à l'époque moderne : peuplement, environnement, économie* », ces fouilles ont été réalisées sous la responsabilité scientifique d'Éric Normand et d'Alain Champagne, et sous le contrôle du Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Elles viennent compléter les travaux déjà menés à la citadelle de Brouage, à la Gripperie-Saint-Symphorien et à Beaugeay.

Un promontoire habité

Le site de Broue, connu pour son donjon roman, probable œuvre de Foulques III, comte d'Anjou, est implanté sur une presqu'île, surplombant aujourd'hui de 30 m le marais de Brouage. Il était en revanche au Moyen Âge accessible par bateau depuis la mer, qui s'est peu à peu retirée. Les fouilles ont mis au jour de nombreux bâtiments construits soit en pierre de taille soit en terre et en bois à l'image des maisons à pan de bois. Ces lieux d'habitats ou d'activité ont livré également un volumineux mobilier, daté d'entre la fin du XI^{e} et le début du XV^{e} siècle.

Une partie des habitations semble avoir été installée contre la roche partiellement creusée. La présence de foyers de cuisson et de tout petits éléments en alliage cuivreux (rivets, appliques) confirment la vocation résidentielle des bâtiments, à moins qu'elle ne soit agricole ou artisanale. De grandes excavations indiquent l'existence de caves de grande dimension ou de salles souterraines. À l'extérieur des bâtiments, des sols de cailloux lisses, patinés et usés, particulièrement bien conservés, laissent penser à la présence de grandes cours, voire de rues.

Une résidence seigneuriale

La concentration de trois bâtiments aux dimensions imposantes et aux murs maçonnés a fait l'objet de toutes les attentions des chercheurs. Le bâtiment central présente une ouverture avec contreforts. Ses dimensions (11 m sur 25 m) et l'absence de rejets domestiques ou de déchets alimentaires en font un bâtiment certainement résidentiel de type seigneurial. Il est encadré d'un côté par un bâtiment en partie excavé (un cellier ?), et de l'autre par un bâtiment qui est associé à un pan encore en élévation aujourd'hui.

Ce dernier possède des murs en pierres de taille dont certains font plus d'1 m de large, confirmant l'hypothèse d'un rez-de-chaussée voûté. Il pourrait s'agir d'une chapelle castrale qui faisait également office de porche et d'entrée au site. Ces exemples de chapelles-porches, entrée monumentale de sites castraux, se retrouvent dans la région. Enfin, la découverte de mosaïque noire et blanche renforce l'hypothèse d'un bâtiment de prestige.

Une histoire qui reste à écrire

La présence d'un tel bâtiment en bordure de plate-forme, face au marais, interroge sur l'organisation du site, son entrée principale et sa relation avec le marais qu'il domine. La poursuite des fouilles en 2017 apportera probablement de nombreuses informations sur l'économie du golfe de Saintonge au Moyen Âge.

Une chose est sûre : la fourchette chronologique d'occupation du site, entre le XI^{e} et le XV^{e} siècle, a été confirmée. L'abandon de Broue aurait alors coïncidé avec l'apparition de la future citadelle de Brouage ; un site chassant l'autre.

« La découverte de mosaïque noire et blanche renforce l'hypothèse d'un bâtiment de prestige. »

Murs de la chapelle-porche

© PCR marais charentais

1,1 million d'euros pour la pêche et l'aquaculture

© Yves Ronzier - Patrimoine Maritime Marennes-Oléron

Des financements viennent d'être attribués au Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA) Marennes Oléron, dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Ils bénéficieront à des projets locaux pour le développement des différentes filières, sur une période de 4 à 5 ans.

Le GALPA Marennes Oléron est un partenariat formalisé entre les collectivités locales (Pays Marennes Oléron, Agglomération Rochefort Océan, Agglomération Royan Atlantique) et les filières professionnelles (Comité Régional Conchylicole, Comité Régional des Pêches, Port de la Cotinière).

Porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Marennes Oléron, le GALPA attribuera des financements aux porteurs de projets qui souhaitent mettre en œuvre des actions conformes à la stratégie locale de développement, co-construite par l'ensemble de ses acteurs.

Quatre axes ont été identifiés, à savoir : le développement économique et l'emploi, l'exemplarité du territoire en matière environnementale, la promotion des filières et des produits locaux, la coopération entre les zones de pêche et de conchyliculture.

Acteurs de la pêche et des cultures marines, vous avez un projet ? Contactez le GALPA.

Contact

Amélie PERRAUDEAU
Chargée de mission
a.perraudeau@marennes-oleron.com
Tél. 05 46 75 23 89

Nouveau : prêt à taux 0% pour financer votre projet d'entreprise

La Communauté de Communes a décidé d'adhérer à la plateforme Initiative Charente-Maritime afin de permettre aux entrepreneurs du territoire de bénéficier de prêts d'honneur à 0% pour la création, la reprise ou le développement de leur activité, dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat, des services et du commerce.

Les prêts, sans intérêt ni garantie, de 5 000 €à 40 000 € par projet et d'une durée de 2 à 7 ans, portent sur les investissements (hors bâtiment), le rachat de parts ou de fonds de commerce, la constitution et le renforcement de fonds de roulement d'exploitation.

Au-delà du soutien financier, Initiative Charente-Maritime propose également un accompagnement post-création sous forme de suivi technique, de parrainage, et de mise en relation avec un réseau d'experts.

+ d'infos

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Service développement économique
Tél. 05 46 85 98 41
deveco@bassin-de-marennes.com

Maison du Département
85, boulevard de la République
17 076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 71 10
contact@initiativecharente-maritime.fr
www.initiativecharente-maritime.fr

Mart'N-création : l'art de la broderie

Soucieuse d'accompagner les entreprises dans leur développement, la Communauté de Communes a rencontré Martine et Denis Chevalier, brodeurs à façon, qui ont fait le choix de l'excellence et du service à la clientèle pour se démarquer de la concurrence.

© DR

Machine brodeuse

Après 19 ans d'existence, la boutique « *Midinette* » qui vendait également du prêt-à-porter, s'est transformée pour devenir « *Mart'N-création* » et se consacrer essentiellement à la couture et à la broderie. Médélys, tapissier-décorateur et fille du couple, complète l'offre avec son entreprise « *Lylys'Style* ».

Martine et Denis brodent des motifs sur tous supports : c'est le marquage à façon. Logo d'entreprise ou d'association sur vêtements, créations personnalisées à partir d'une photo ou d'un dessin sur des coussins et des fauteuils : ils peuvent presque tout faire.

Leur « fait d'armes » en 2016 : ils ont travaillé avec un grand couturier pour broder à la soie 25 costumes d'académiciens. Un travail d'excellence, made in France, que les deux artisans souhaitent mieux faire partager à leur clientèle dans leur boutique située au 77 bis rue Georges Clemenceau à Marennes et sur www.mercerie-broderie-deco-marennes.fr

© DR

Costume d'académicien

Tonnes de chasse : réaliser des travaux en zone Natura 2000, c'est possible

© DR

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, les services de l'État et la Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime travaillent ensemble pour accompagner les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux sur leur tonne de chasse. L'objectif : permettre la concrétisation des projets dans le respect des normes environnementales.

Concernés par plusieurs réglementations (Loi Littoral, code de l'environnement, documents d'urbanisme…), les travaux sur les tonnes de chasse sont très encadrés, particulièrement dans les sites classés.

Travaux autorisés par le code de l'urbanisme

Les tonnes de chasse sont régies par le code de l'urbanisme. Si les nouvelles constructions sont interdites, certains travaux sur l'existant peuvent être envisagés.
Selon la superficie de la tonne, ces travaux sont soumis à déclaration préalable (pour une tonne inférieure à 20 m²) ou à permis de construire (pour une tonne supérieure à 20 m²). Le dossier doit être déposé auprès de la mairie concernée, le plus souvent accompagné d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 afin d'anticiper l'impact potentiel de ces aménagements sur la biodiversité.

Préparer le dossier en amont

Plusieurs organismes peuvent intervenir afin d'aider le propriétaire à constituer son dossier :

- la Fédération des Chasseurs, qui accompagne le demandeur tout au long de la démarche,
- les services de l'État, au regard des différentes réglementations (Loi Littoral, Loi sur l'eau, site classé),
- le service Application des Droits des Sols de la Communauté de Communes, au titre des documents d'urbanisme,
- le service Natura 2000, qui apporte les éléments scientifiques et techniques pour l'évaluation des incidences.

L'objectif est de travailler en commun avant le dépôt du dossier, pour que celui-ci obtienne un avis favorable et soit traité rapidement.

Exemple d'un projet adapté

C'est pour permettre à un chasseur de remplacer son installation par un nouveau caisson isotherme, que ces différentes structures se sont récemment associées. Du fait de sa vétusté, l'abri n'était effectivement plus étanche.
Son propriétaire a donc pris contact avec la Fédération des Chasseurs qui a organisé un rendez-vous sur site avec les services de l'État et de la Communauté de Communes.
Au vu des réglementations et des enjeux écologiques et paysagers, il a été demandé au propriétaire de prendre en compte certaines prescriptions, comme de réaliser un aménagement réversible (le béton étant proscrit), de choisir des matériaux naturels (pare-lune en bois pour la partie visible, grillage de type agricole…), ou encore de garantir une meilleure intégration paysagère de sa tonne (structure moins haute, valorisation des abords, élimination des espèces exotiques envahissantes présentes…).
Le propriétaire ayant intégré ces préconisations, les travaux ont pu être autorisés puis réalisés, hors période de nidification, conformément au protocole de gestion des marais.

À savoir

Pour pouvoir traiter les dossiers efficacement et faire en sorte que les travaux soient effectués avant l'ouverture de la chasse, la Fédération de Chasse demande que les dossiers lui soient envoyés avant le 28 février. Cet accompagnement est tarifé.

Histoire de tonne

Les tonnes tiennent leur appellation d'une pratique de chasse traditionnelle remontant au XIXe siècle qui consistait à se cacher près d'un plan d'eau dans un demi-tonneau retourné. Aujourd'hui les tonneaux ont été remplacés par des constructions « en dur », plus propices aux longues périodes d'affût, de nuit et par grand froid. Enterrées ou semi-enterrées, ces installations sont camouflées pour se fondre dans l'environnement. Elles sont implantées autour d'un plan d'eau, la « mare de tonne », dont le remplissage s'effectue avant la période de chasse par pompage, gravité, inondation ou submersion marine.

Contact

Gaëlle KANIA
Chargée de mission
Zones humides & Natura 2000
natura2000@bassin-de-marennes.com

Grand projet du marais de Brouage : acte 2

Après la constitution, en janvier 2016, de l'Entente intercommunautaire entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, les élus de deux intercommunalités ont adopté une feuille de route qui définit trois axes d'actions prioritaires et pose les bases de la gouvernance du projet.

Le grand projet du marais de Brouage vise à la fois à préserver la richesse de l'un des réseaux hydrauliques les plus denses de France - avec plus de 1 500 km de canaux et fossés sur près de 10 000 ha - et à développer son potentiel économique et touristique.

Gestion de la ressource en eau

Il s'agit d'identifier les mesures à mettre en œuvre (travaux, mise en place d'un règlement de l'eau…) afin de préserver une biodiversité et un paysage exceptionnels, tout en confortant des activités primaires structurantes pour le territoire (élevage, céréaliculture, conchyliculture) et d'autres plus traditionnelles (chasse, pêche, promenade). Pour ce faire, les deux collectivités envisagent la signature d'un « Contrat territorial Zones Humides » en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin d'obtenir des financements.

Soutien à l'élevage bovin

Les activités primaires extensives, en particulier l'élevage bovin, œuvrent pour partie à la préservation du marais. L'enjeu est donc de consolider ces filières pour permettre le maintien des activités et leur juste rémunération. L'accompagnement des professionnels, la mise en valeur de leurs productions, et l'éventuelle mise en place de circuits alimentaires courts pour la restauration scolaire devront faire l'objet d'une stratégie concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire : professionnels, grand public, collectivités…

Valorisation du patrimoine

Au regard de la fragilité de ce site, classé au titre de ses qualités historiques et paysagères, il s'agira de construire une offre touristique raisonnable, axée sur un tourisme ornithologique et écologique, la mise en valeur du patrimoine bâti (citadelle de Brouage, site de Broue, château de Saint-Jean d'Angle, « petit patrimoine »), la valorisation d'activités emblématiques (élevage à la ferme, conchyliculture, ostréiculture, mytiliculture), et le développement d'un tourisme vert (pistes cyclables, gîtes ruraux…).

Un projet de territoire à construire

Afin de mettre en cohérence ces différents axes de travail et d'élaborer un plan d'actions, un chargé de mission sera prochainement recruté. Il sera en outre chargé de mettre en place la gouvernance du projet, telle que nos deux intercommunalités l'ont envisagée (lire ci-contre).

La gouvernance du projet

Un Comité de suivi : constitué d'élus, c'est l'instance politique chargée de veiller à la pertinence et à la cohérence territoriale des actions.

Un Parlement du marais : regroupant les différents acteurs de la gestion de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, de l'ostréiculture, des loisirs et du tourisme, c'est l'outil de concertation et de débat.

Un Comité de pilotage : composé des deux intercommunalités, des Communes situées dans le marais et des partenaires, c'est l'instance décisionnelle qui définit les enjeux, le plan d'actions et la programmation financière.

Un « Groupe projet » technique : constitué des techniciens des services concernés.

La photographie : apprendre à regarder le littoral et les marais

Le photographe et historien Benjamin Caillaud a été accueilli durant l'automne en résidence artistique au Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc-Le Chapus. Il a également mené des ateliers de prises de vue avec les jeunes du Bassin de Marennes. Deux démarches qui ont conduit les adolescents à porter un œil aiguisé sur l'environnement qui les entoure.

Originaire de Marennes-Oléron, Benjamin Caillaud mène un travail au long cours sur les problématiques liées à l'occupation humaine des espaces littoraux. Dans ce cadre, il se penche sur la question de l'ostréiculture, marqueur identitaire fort du territoire, et interroge l'ensemble de la filière dans ses pratiques et leurs évolutions.

Valoriser le savoir ostréicole

Lors de sa résidence au Lycée de la Mer et du Littoral, l'auteur a enrichi son sujet en photographiant les élèves de la section « culture marine », qui forme les futurs professionnels du secteur. Il a mis en images la « transition des savoirs », notamment dans les exploitations ostréicoles, les élèves s'emparant du médium photographique pour valoriser leur métier de demain.

Photographier le marais

Pour inscrire cette résidence dans une dynamique territoriale plus forte, le photographe est également intervenu auprès des Locaux-Jeunes du Bassin de Marennes sur la thématique des marais, un autre milieu caractéristique des littoraux charentais. Accompagnés par les animateurs, les jeunes intéressés se sont retrouvés tous les mercredis de novembre et décembre, pour photographier les marais, en appréhender les paysages, les détails et la matière.

À savoir

L'intervention de Benjamin Caillaud s'inscrit dans un programme d'éducation et de création artistiques financé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une exposition valorisant les créations des élèves, des jeunes du Bassin de Marennes et le travail du photographe, aura lieu au lycée en mars 2017 avant d'être présentée dans d'autres lieux du territoire au cours de l'année.

© Benjamin Caillaud

Le futur Local-Jeunes de Marennes

La Communauté de Communes est sur le point de déposer le permis de construire pour l'aménagement du Local-Jeunes de Marennes. Installé dans une partie de l'ancienne caserne des pompiers, cet équipement offrira un accueil de qualité à la quarantaine de jeunes qui fréquentent régulièrement le service.

Jusqu'au printemps 2016, les jeunes de 11 à 17 ans étaient accueillis dans le gymnase de l'école élémentaire Henri Aubin, limitant ainsi les activités aux seules vacances scolaires. Depuis, un bâtiment modulaire a été installé sur le parking de la médiathèque, permettant de les accueillir également en fin de journée, comme c'est le cas dans les Locaux-Jeunes de Bourcefranc-Le Chapus, de Saint-Just-Luzac et du Gua.

Un local moderne et fonctionnel

Le provisoire n'étant pas appelé à durer, le Local-Jeunes sera prochainement installé dans un bâtiment digne de ce nom, dans l'îlot Fradin à l'angle des rues Fradin et Samuel de Champlain, à côté du bar associatif « *La Bigaille* ». Le bâti sera conservé mais totalement réaménagé, pour accueillir - sur une surface totale de 185 m² environ - une salle d'activités (90 m²), une salle de musique (25 m²), une salle multimédia (25 m²) et un coin cuisine (15 m²) notamment. Des ouvertures seront percées dans le mur du pignon tandis qu'une avancée sera adjointe à la façade principale. Enfin, une cour privative de 80 m² sera créée.

L'avant-projet (voir ci-dessous) a été soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Les travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à 307 000 € HT, devraient pouvoir commencer en septembre prochain.

© Iléana POPÉA Architecte

La façade (en haut) et le pignon du futur Local-Jeunes de Marennes

ZA les 4 Moulins : voirie réaménagée

La Communauté de Communes a procédé au réaménagement de l'avenue des Vignes qui traverse la Zone d'Activités « les 4 Moulins » à Saint-Just-Luzac, pour un montant de 205 000 € TTC.

La chaussée et les trottoirs ont été refaits sur 400 m. tandis qu'un nouvel accès a été créé depuis la rue du Stade, facilitant l'accès à la zone. Le réseau de collecte des eaux de pluie a également été réaménagé, avec notamment l'installation d'un bassin d'infiltration.

© DR

à noter

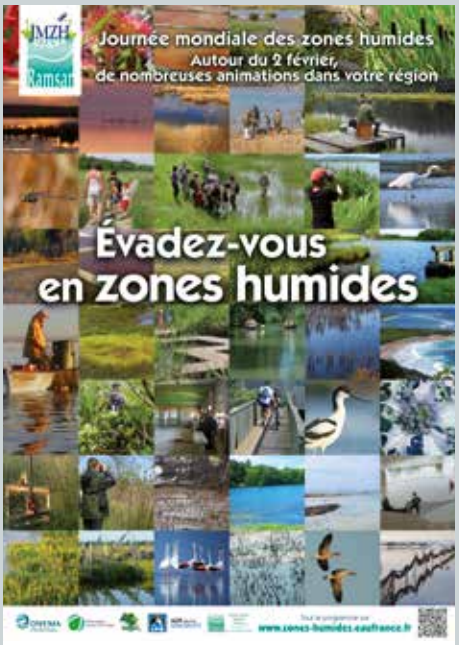

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes accueille le lancement de la Journée Mondiale des Zones Humides, le 2 février 2017.

Informations sur
www.bassin-de-marennes.com

Programme complet des évènements en Nouvelle-Aquitaine sur :

www.cen-aquitaine.org/journee-mondiale-des-zones-humides-2017

INVITATION

VŒUX AUX

ACTEURS ECONOMIQUES

Communauté de Communes
du Bassin de Marennes

LUNDI 23 JANVIER 2017 À 19H

Centre d'Animation et de Loisirs de Marennes
1, rue Jean Moulin

Commerçants, artisans, agriculteurs, ostréiculteurs, conchyliculteurs, professionnels du tourisme...

Venez rencontrer les services de la Communauté de Communes chargés du développement économique et de l'accompagnement des entreprises.

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Informations sur
www.bassin-de-marennes.com
et au 05 46 85 98 41

RETROUVEZ-NOUS SUR :
TWITTER : CdC_Marennes
FACEBOOK : cdc.bassindemarennes